

## VOIX ADOLESCENTES

### Concours: Prévention de la grossesse chez les adolescentes 15 juillet-10 août 2022

La grossesse chez les adolescentes affecte profondément la trajectoire de vie des filles. En plus de nuire à leur développement psychosocial, elle entraîne des problèmes de santé tant pour les filles que pour leurs enfants, compromet leurs opportunités d'éducation et d'emploi et contribue à perpétuer les cycles intergénérationnels de mauvaise santé et de pauvreté.

Les mères adolescentes (âgées de 10 à 19 ans) courent un risque plus élevé de souffrir d'endométriose puerpérale et d'infections systémiques que les femmes âgées de 20 à 24 ans, et les bébés nés de mères adolescentes sont davantage exposés au risque de naître prématurément et de présenter un faible poids à la naissance ou des troubles néonataux graves.

Malgré la croissance socio-économique enregistrée ces dernières années en Amérique latine et dans les Caraïbes, le taux de fécondité des adolescentes dans la Région (le deuxième plus élevé au monde) demeure inacceptable, avec une grande iniquité entre les pays et au sein de ceux-ci.

Les filles issues de familles des quintiles de richesse les plus bas, dont le niveau de scolarisation est le plus faible, et des communautés indigènes et afro-descendantes, sont touchées de manière disproportionnée par les grossesses chez les adolescentes. La tendance à la hausse du nombre de grossesses chez les filles de moins de 15 ans est également extrêmement préoccupante.

Afin de connaître l'opinion des adolescents (filles et garçons) de la Région des Amériques, un concours leur est proposé. Ils sont invités à représenter artistiquement (peinture, dessin, illustration, bande dessinée, poème, histoire, vidéo et chanson) l'impact de cette problématique sur leur vie et à proposer des solutions. Les adolescents (filles et garçons) âgés de 12 à 19 ans devront répondre à la question: Quel est selon toi l'impact de la grossesse chez les adolescentes ? ; et aussi : Que peuvent faire les États ou les décideurs pour changer cette réalité ?

**Période du concours :** du 15 juillet au 10 août 2022

## Critères de sélection :

**Participants** : adolescents (filles et garçons) âgés de 12 à 19 ans de tous les pays et groupes ethniques de la Région des Amériques. Les participations peuvent être individuelles ou en groupe et dans la langue d'origine de ou des personnes.

## Thématiques :

Les participants devront choisir une thématique ainsi qu'une catégorie. Les thématiques sont les suivantes :

**Option 1.** Quel est, selon toi, l'impact de la grossesse chez les adolescentes ?

**Option 2.** Que peuvent faire les États ou les décideurs pour changer la problématique de la grossesse chez les adolescentes ?

## Catégories :

Une catégorie et une option doivent être choisies au sein de cette catégorie :

### Arts

- Peinture : choix libre des matériaux et techniques (acrylique, aquarelle, etc.).
- Dessin : choix libre des matériaux et support (crayons, crayons de couleur, marqueurs).
- Illustration numérique : choix libre des techniques et logiciels.
- Bande dessinée : choix libre des techniques.

### Écriture

- Poème : 400 mots maximum.
- Narration écrite : 800 mots maximum.

### Audiovisuel

- Vidéo pour les réseaux sociaux : d'une durée maximum d'une minute ; la créativité et l'originalité sont les critères principaux pour créer des animations ou toute autre technique. Aucune vidéo ne doit inclure du matériel ou des ressources protégés par des droits d'auteur, ou de la musique sans l'autorisation du créateur.
- Chanson : texte et musique inédits et de création propre ; durée maximum de quatre minutes.

## Soumission des travaux :

Les travaux d'art doivent être soumis en format JPG haute résolution. Les travaux écrits doivent être soumis en format Word. Les travaux manuscrits peuvent être soumis en envoyant une photo claire et lisible. Les travaux de la catégorie audiovisuelle doivent être envoyés dans le format d'origine, compressé pour l'expédition.

Les travaux en langue autochtone doivent inclure leur traduction en anglais ou en espagnol au format Word.

**Tous les travaux doivent être originaux, n'avoir jamais été diffusés ni avoir remporté de prix. Ils doivent être téléchargés sur la plateforme Web de l'OPS <https://www.paho.org/fr/concours-teen-voices-prevention-grossesse-chez-les-adolescentes> avec le formulaire d'autorisation correspondant.**

## Jury :

Le jury sera composé d'adolescents et de professionnels dans les domaines de la communication, de la santé des adolescents et du graphisme.

Les œuvres seront réparties en deux groupes d'âge :

1. Participants de 12 à 15 ans
2. Participants de 16 à 19 ans

Le lauréat gagnant obtiendra le score le plus élevé, qui sera jugé de la manière suivante : 40 % de créativité, 40 % d'originalité, de clarté et de cohérence du contenu et 20 % de respect de l'approche choisie et des exigences du concours

## Prix :

Les lauréats recevront un prix en argent comptant et leurs travaux seront publiés sur les canaux de communication de l'OPS et lors de campagnes de prévention de la grossesse chez les adolescentes.

### **1<sup>e</sup> Prix :**

Lauréat du groupe de 12 à 15 ans US\$ 500

Lauréat du groupe des 16 à 19 ans US\$ 500

### **2<sup>e</sup> Prix :**

Lauréat du groupe des 12 à 15 ans US\$ 250

Lauréat du groupe des 16 à 19 ans US\$ 250

### **3<sup>e</sup> Prix :**

Lauréat du groupe de 12 à 15 ans US\$ 150

Lauréat du groupe des 16 à 19 ans US\$ 150

## **Règles du concours :**

- Les travaux peuvent être déposés jusqu'au 10 août 2022, à midi (heure de Washington, D.C.).
- Les travaux ayant déjà reçu un prix lors d'un autre concours ou qui ont déjà été publiés par une autre organisation ne seront pas pris en compte.
- Les travaux peuvent être produits dans les langues locales et indigènes des pays de la Région des Amériques. Une traduction espagnole ou anglaise du travail doit être jointe en format Word.
- En soumettant son travail, le participant accepte que le travail, primé ou pas, puisse être utilisé par l'OPS à des fins éducatives ou promotionnelles. Le participant accorde également une licence d'utilisation non exclusive gratuite et perpétuelle en faveur de l'OPS, et pour laquelle il est nécessaire de compléter l'autorisation correspondante.
- L'OPS peut inclure son logo sur l'image et mentionnera l'auteur du travail si celui-ci est utilisé.
- Toute personne clairement identifiable dans le travail doit donner son consentement pour l'utilisation de son image, en signant l'autorisation de reproduction de l'image.
- Lors de la soumission de leurs travaux, les participants doivent expressément déclarer être les auteurs des travaux. Ils déclarent également s'engager à dégager l'OPS/OMS de toute responsabilité pouvant résulter de l'atteinte aux droits de tiers qui ont ou prétendent avoir des droits de quelque nature que ce soit sur les travaux soumis au concours.

- Lors de la soumission de leurs travaux, les participants mineurs doivent remplir le formulaire qui doit comporter la signature de leur parent ou représentant légal.
- Le jury annoncera les six lauréats et les informera par e-mail. La liste des lauréats sera également publiée sur le site Web de l'OPS.
- Les noms des lauréats seront annoncés dans septembre 2022. Les cérémonies de remise des prix se tiendront dans les bureaux de pays de l'OPS dans la Région des Amériques.
- Les mots et les images contenus dans les travaux doivent respecter la culture et les personnes et ne doivent pas inclure de langage offensant ou qui est ou qui pourrait être interprété comme discriminatoire ou stigmatisant. Le langage utilisé ne doit pas être contraire à l'ordre public, à la moralité ou à la décence.
- L'acceptation du prix par les lauréats implique la concession expresse de l'autorisation à l'Organisation panaméricaine de la Santé d'utiliser leur nom et prénom, ainsi que leur image dans toute activité ou diffusion publique liée au concours, sans entraîner aucune obligation d'indemnisation, de paiement ou de rémunération d'aucune sorte.
- Les prix attribués aux mineurs seront remis aux parents ou représentant légal. Il est recommandé que cette somme soit utilisée pour répondre aux besoins éducatifs du lauréat.
- Dans le cas des mineurs, ceux-ci et leurs parents ou représentant légal doivent indiquer comment ils souhaitent que l'enfant soit crédité pour son œuvre, soit avec son nom légal ou à travers un pseudonyme.
- Le personnel ou les consultants de l'OPS (ou les membres de leur famille immédiate) dans l'un des pays de la Région des Amériques ne peuvent pas participer au concours.
- Pour toute information ou question concernant le règlement du concours, veuillez écrire à l'adresse électronique suivante : [adolescent\\_health@paho.org](mailto:adolescent_health@paho.org).